

### SECTION 1 Identification

#### 1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: DRBC Agar (BAM)
Type de produit	: Food Safety -- [Food Safety]
Code du produit	: NCM0029

#### 1.2. Autres moyens d'identification

Nombre de pièces : NCM0029|400000754|700003045|NCM0029A|700003046|NCM0029B|700003047|NCM0029C

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange	: Substances chimiques de laboratoire, Recherche scientifique et développement
Utilisation recommandée	: Substances chimiques de laboratoire, Recherche scientifique et développement

#### 1.4. Données relative au fournisseur

##### Fabricant

Neogen Corporation  
620 Leshar Place  
Lansing, Michigan 48912  
United States of America  
T 800.234.5333  
[sds@neogen.com](mailto:sds@neogen.com) - <https://www.neogen.com/>

#### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 24 hours:  
Medical: 1-800-498-5743 (U.S. and Canada) or 1-651-523-0318 (international)  
Spill/CHEMTREC: 1-800-424-9300 (U.S. and Canada) or 1-703-527-3887 (international)

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Cancérogénicité, Catégorie 1B H350 Peut provoquer le cancer.  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H350 - Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS CA) : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou

# DRBC Agar (BAM)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

---

consulter un médecin.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 Composition/information sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

# DRBC Agar (BAM)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

---

### 3.2. Mélanges

# DRBC Agar (BAM)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
-----	--------------------------	---------------------------	---	-------------------------

# DRBC Agar (BAM)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Chloramphenicol	[R-(R*,R*)]-2,2-Dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide ; Chloramphenicol, D-Chloramphenicol (R-(R*,R*))-2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide / [R-(R*,R*)]-2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide / [theta-(theta,theta)]-2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide / 1-(para-nitrophenyl)-2-(dichloroacetylami no)-1,3-propanediol, D-threo- / 1-(p-nitrophenyl)-2-(dichloroacetylami no)-1,3-propanediol, D-threo- / 1-para-nitrophenyl-2-dichloracetamido-1,3-propanediol, D(-)-threo- / 1-p-nitrophenyl-2-dichloracetamido-1,3-propanediol, D(-)-threo- / 2,2-dichloro-N- (beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl)-p-nitrophenrthyl)acetamide / 2,2-	n° CAS: 56-75-7	≥ 0,1 – < 0,5	Canc. 1B, H350
-----------------	--	-----------------	---------------	----------------

# DRBC Agar (BAM)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

	<p>dichloro-N-(beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl))-p-nitrophenethylacetamide, D(-)-threo- / 2,2-dichloro-N-(beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl))-p-nitrophenylethylacetamide, D(-) / 2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide / 2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide, (R-(R*,R*))- / 2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide, [R-(R*,R*)]- / 2,2-dichloro-N-[beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl))-p-nitrophenethyl]acetamide, D(-)-threo- / 2,2-dichloro-N-[beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl))-p-nitrophenethyl]acetamide, D-threo- / 2-dichloroacetamido-1-[p-nitrophenyl]-1,3-propanediol, D(-)-threo- / 2-dichloroacetamido-1-p-nitrophenyl-1,3-propanediol, D(-)-threo- / 2-dichloro-N-(beta-hydroxy-alpha-</p>			
--	---	--	--	--

# DRBC Agar (BAM)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

	(hydroxymethyl)- p- nitrophenethyl)ac etamide, D-(-)- threo- / acetamide, 2,2- dichloro-N-(beta- hydroxy-alpha- (hydroxymethyl)- p-nitrophenethyl)- / acetamide, 2,2- dichloro-N-[2- hydroxy-1- (hydroxymethyl)- 2-(4- nitrophenyl)ethyl]- , (R-(R*,R*))- / acetamide, 2,2- dichloro-N-[2- hydroxy-1- (hydroxymethyl)- 2-(4- nitrophenyl)ethyl], [R-(R*,R*)]- / acetamide, 2,2- dichloro-N-[2- hydroxy-1- (hydroxymethyl)- 2-(4- nitrophenyl)ethyl]- , [theta- (theta,theta)]- / acetamide, 2- dichloro-N-(beta- hydroxy-alpha- (hydroxymethyl)- p-nitrophenethyl)-, D-(-)-threo- / AK- chlor / alficetyn / ambofen / amphenicol / amphicol / amseclor / anacetin / aquamycetin / austracol / biocetin / biophenicol / C.A.F. / CAF (pharmaceutical) / CAM / CAP / catilan / chemicetin / chernicetina / chlomin / chlomycol / chloramex /			
--	--	--	--	--

# DRBC Agar (BAM)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

	chloramfenikol / chloramfilin / chloramphenicol / chloramphenicol, D- / chloramphenicol, D(-)-threo- / chloramphenicol, D-threo- / chloramsaar / chlorasol / chlora- tabs / chloricol / chlornitromycin / chloro-25 vetag / chloroamphenicol / chlorocaps / chlorocid / chlorocid S / chlorocide / chlorocidin C / chlorocidin C tetran / chlorocol / chloroject L / chloromax / chloromycetin / chloromycetny / chloronitrin / chloroptic / chlorovules / cidocetine / ciplamycetin / cloramfen / cloramficin / cloramicol / cloramidina / cloroamfenicolo / clorocyn / cloromisan / clorosintex / comycetin / CPH / cylphenicol / D(- )-2,2-dichloro-N- (beta-hydroxy- alpha- (hydroxymethyl)- p- nitrophenylethyl)a cetamide / D(-)- threo-1-p- nitrophenyl-2- dichloracetamido- 1,3-propanediol / D(-)-threo-2,2- dichloro-N-(beta- hydroxy-alpha- (hydroxymethyl))- p-			
--	---	--	--	--

# DRBC Agar (BAM)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

	<p>nitrophenethylace tamide / D(-)- threo-2,2- dichloro-N-[beta- hydroxy-alpha- (hydroxymethyl)- p- nitrophenethyl]ac etamide / D(-)- threo-2- dichloroacetamido -1-[p-nitrophenyl]- 1,3-propanediol / D(-)-threo-2- dichloroacetamido -1-p-nitrophenyl- 1,3-propanediol / D(-)-threo-2- dichloroacetamido -1-p-nitrophenyl- 1,3-propanediol / D(-)-threo-2- dichloro-N-(beta- hydroxy-alpha- (hydroxymethyl)- p- nitrophenethyl)ac etamide / D(-)- threo- chloramphenicol / D- chloramphenicol / desphen / detreomycin / detreomycine / doctamicina / D- threo-1-(para- nitrophenyl)-2- (dichloroacetylami no)-1,3- propanediol / D- threo-1-(p- nitrophenyl)-2- (dichloroacetylami no)-1,3- propanediol / D- threo-2,2- dichloro-N-[beta- hydroxy-alpha- (hydroxymethyl)- p- nitrophenethyl]ac etamide / D-threo- chloramphenicol / D-threo-N-(1,1'- dihydroxy-1-p- nitrophenylisopro</p>			
--	---	--	--	--

# DRBC Agar (BAM)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

	<p>pyl)dichloroaceta mide / D-threo-N- dichloroacetyl-1- p-nitrophenyl-2- amino-1,3- propanediol / duphenicol / econochlor / embacetin / emetren / enicol / enteromycetin / erbaplast / ertilen / farmicetina / fenicol / globenicol / glorous / halomycetin / hortfenicol / I 337A / interomyocetine / intramycetin / isicetin / isophenicol / isopto fenicol / ismicetina / juvamycetin / kamaver / kemicetina / kemicetine / klorita / klorocid S / leukomyan / leukomycin / levomicetina / levomycetin / loromisin / mastiphen / mediamycetine / medichol / miclorelin / micoclorina / microcetina / mychel / mycinol / N-(1,1'-dihydroxy- 1-p- nitrophenylisopro pyl)dichloroaceta mide, D-threo- / N-dichloroacetyl- 1-p-nitrophenyl-2- amino-1,3- propanediol, D- threo- / normimycin V / novochlorocap / novomycetin / novophenicol / NSC 3069 /</p>			
--	--	--	--	--

# DRBC Agar (BAM)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
	oftalent / oleornycetin / opclor / ophthochlor / otachron / otophen / pantovernil / paraxin / pentarnycetin / quemisetina / rivomycin / romphenil / ronfenil / septicol / sificetina / sintomicetina / sintomicetine R / sno phenicol / stanomycetin / synthomycetin / synthomycetine / tega-cetin / tevcocin / tifomycine / tifornycin / treomicetina / U- 6062 / unimycetin / veticol / viceton			

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

### SECTION 4 Premiers soins

#### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- Self protection of the first-aider : Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

#### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
- Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

# DRBC Agar (BAM)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.  
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.  
Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit.  
Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.  
Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### SECTION 7 Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Porter un équipement de protection individuel. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement.  
Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.  
Conditions de stockage : Garder sous clef.  
Température de stockage : 2 – 30 °C  
Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

# DRBC Agar (BAM)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

##### Protection des mains:

Gants de protection

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

##### Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire.

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



### SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: Beige Rose
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5,4 – 5,8
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éthér=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflamabilité (solide, gaz)	: Ininflammable

# DRBC Agar (BAM)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11 Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

DRBC Agar (BAM)	
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	4,73 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral) 80,32 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané) 80,32 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

Chloramphenicol (56-75-7)	
DL50 orale	2500 mg/kg
ATE CA (oral)	2500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.  
pH: 5,4 – 5,8

Chloramphenicol (56-75-7)	
pH	5 – 7 (1 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 5,4 – 5,8

Chloramphenicol (56-75-7)	
pH	5 – 7 (1 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.

# DRBC Agar (BAM)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Chloramphenicol (56-75-7)	
Groupe IARC	2A - Probablement cancérigène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Cancérigène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

DRBC Agar (BAM)	
Viscosité, cinématique	Non applicable
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

## SECTION 12 Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé.

Chloramphenicol (56-75-7)	
CL50 - Poissons [1]	10 mg/l
Algues ErC50	0,78 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradation

DRBC Agar (BAM)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Chloramphenicol (56-75-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in water.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Chloramphenicol (56-75-7)	
Potentiel de bioaccumulation	No bioaccumulation data available.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,14 Source: HSDB

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# DRBC Agar (BAM)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé  
Fluorinated greenhouse gases : Non

### SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

### SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers environnementaux</b>			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

**TMD**  
Non réglementé

**DOT**  
Non réglementé

**IMDG**  
Non réglementé

**IATA**  
Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78<sup>9</sup> et au recueil IBC<sup>10</sup>

Non applicable

# DRBC Agar (BAM)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 15 Informations sur la réglementation

#### Chloramphenicol (56-75-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada

Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAc) de la loi

#### Chloramphenicol (56-75-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 05-09-2025  
Date de révision : 10-08-2025  
Remplace la fiche : 10-01-2025

#### Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H350	Peut provoquer le cancer
------	--------------------------

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.